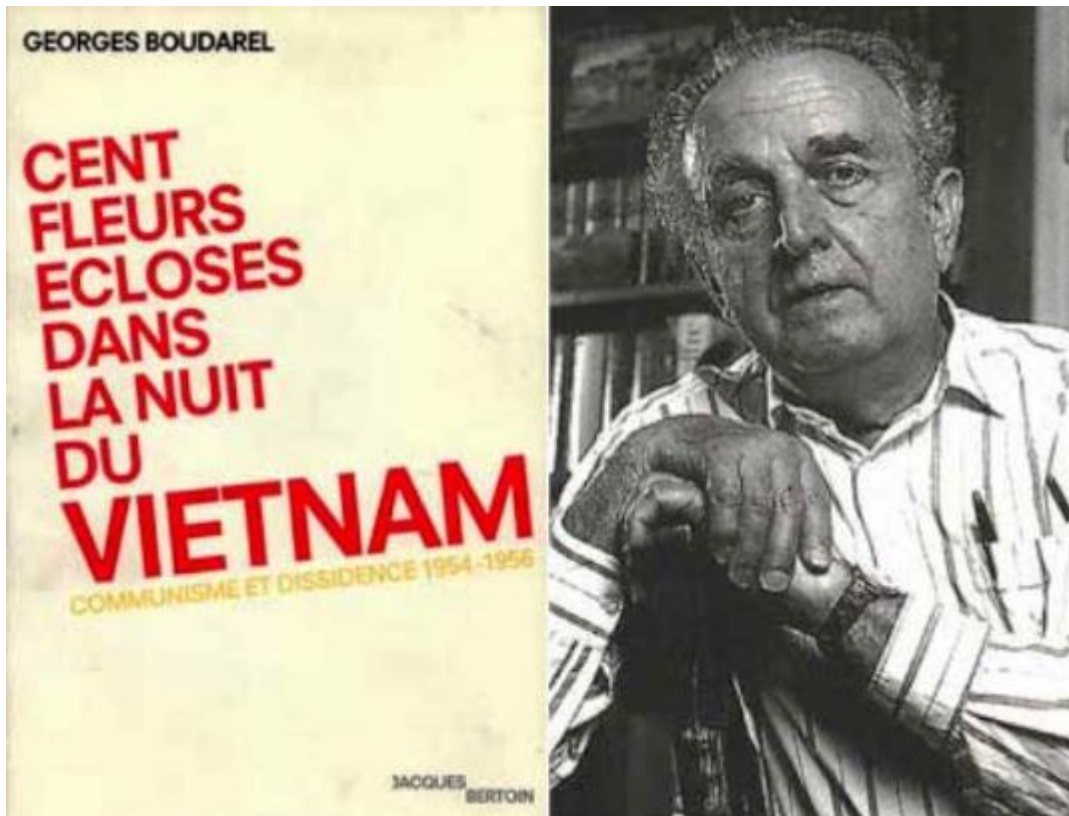


Indochine : toute la gauche a protégé le tortionnaire stalinien Boudarel



« Les tortionnaires se ressemblent... Ils appartiennent à la sombre patrie des bourreaux et insultent d'abord à notre espèce avant de salir, au hasard des guerres, le drapeau de leurs victimes » (Pierre Moinot)

Dès le déclenchement de la deuxième guerre mondiale l'Indochine fut envahie par l'armée japonaise qui occupait déjà la Chine et qui avait proclamé en 1938 sa volonté d'éradiquer toute présence d'homme blanc en Extrême-Orient, allant jusqu'à introniser, à son départ, le 2 septembre 1945, le gouvernement communiste Hô Chi Minh.

Lors des hostilités avec la France, le Viêt Minh effectua de nombreuses prises d'otages, incluant des civils. Beaucoup de

prisonniers militaires français passèrent dans des camps d'internement situés dans les régions sous contrôle indépendantiste et furent soumis à une tentative de « *rééducation marxisante* » par des commissaires politiques au nombre desquels des communistes étrangers et français faisaient montre d'un zèle excessif... Ainsi le PCF, par la voix de ses responsables, Maurice Thorez, Jacques Duclos, le couple Joliot-Curie... joua un rôle essentiel, non seulement dans la conception, mais aussi dans l'exécution du lavage de cerveau.

Le sort des prisonniers dans ces camps de rééducation fut longtemps méconnu du grand public. L'affaire Georges Boudarel contribua à le rappeler à l'opinion dans les années 1990.

Militant du parti communiste français, progressiste et marxiste, Georges Boudarel naquit en 1926. En avril 1948, il s'embarqua pour l'Indochine comme professeur de philosophie et anima l'antenne indochinoise du PCF, le groupe culturel marxiste auquel Jean Chesneaux, l'historien communiste affilié au Viêt Minh, appartint.

Le 17 décembre 1950, refusant d'être incorporé dans l'armée française et considéré comme « insoumis » puis déserteur, il rejoignit le Viêt Minh et se rendit après une longue marche au Tonkin où, en 1953, il fut nommé commissaire politique dans un camp de rééducation de prisonniers, **le camp 113**.

Situé près du village de Nam Nahm, à 25 km à l'ouest du kilomètre 32 de la RC2 (60 kms au sud de la frontière chinoise et 30 kms au sud-ouest de B c Giang) ce camp, insalubre, connut très vite une intense mortalité... Son cimetière débordait de cadavres que les grosses pluies d'automne déterraient. Les rats pullulaient et s'attaquaient aux mourants à l'infirmerie. Dès lors, la situation sanitaire devint telle qu'il fallut évacuer ce camp et le reconstruire 30 kilomètres plus à l'est, au nord de VINT-THUY, non loin de la RC2, près de LANG-KIEU.

Quelque 320 prisonniers, survivants d'un triste bétail pensant, abandonnés à leurs délires, à leurs rêves et à leur rancœur, tous d'origine européenne, officiers, sous-officiers et soldats, croupissaient dans ce camp dans des conditions d'alimentation, d'hygiène et de prophylaxie infâmes. A l'infirmerie, véritable antichambre de la mort, des squelettes vivants agonisaient, vaincus par la faim, la maladie et rongés par la vermine, sous un essaim de grosses mouches vertes. Ils étaient, en effet, vidés par la dysenterie, minés par le paludisme, l'avitaminose, les ascaris, la peau rongée par les champignons de la dartre annamite, de la bourbouille et du hong-kong-foot. Parmi ceux qui n'avaient plus aucune réaction et qui allaient mourir le soir même ou dans la nuit, certains avaient les lobes d'oreilles et la base des narines entamés par les rats.

Dans un endroit retiré, des latrines avaient été creusées où grouillaient des millions d'asticots qui donnaient naissance à des multitudes de mouches, vecteurs de toutes les maladies et véritable « *pont aérien entre ce lieu et les cuisines* » selon le mot même de Boudarel. Le taux de mortalité variait entre 25 et 40 décès par mois, et même plus, selon les saisons.

C'est en ce lieu sinistre que Boudarel, surnommé « *Dai Đông* », mit au point ses sévices chaque jour plus raffinés et excella dans le lavage de cerveau imprégné des doctrines du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien.

Dans ce « mouroir », sa spécialité : « *La mise à mort sans toucher* » consistait :

- à abreuver de cours de « rééducation politique » des hommes blessés, malades, éreintés, affamés
- à obliger les moribonds à se lever pour assister à ces séances, qui contribuaient à les achever
- à exploiter la pratique clé la « *critique et de l'autocritique* » pour créer un détestable climat de méfiance,

de discorde et de délation

- à remettre au Vietminh des médicaments parachutés par la Croix Rouge Française et à les refuser aux malades abandonnés sans soins
- à réserver aux évadés repris un sort qui menait à une fin quasi certaine
- à établir lui-même la liste des « libérables », c'est-à-dire en s'attribuant le droit de vie et de mort
- à pousser la cruauté jusqu'à renvoyer au camp des prisonniers déjà sur le chemin de la libération : Certains en mourront de désespoir
- à détenir un record de mortalité, avec 1 à 8 décès par jour.

Boudarel étant devenu le « conseiller technique » pour l'action psychologique, les chefs des 130 camps Viêt Minh appliquaient avec zèle, sur ses indications, les séances de tribunal populaire destinées à juger ceux qui étaient considérés comme « *fautifs* ». Les prisonniers subissaient des traumatismes importants dus au viol psychologique de l'endoctrinement, des séances d'autocritique et d'encouragement à la délation.

Par ailleurs, en dépit de leur extrême faiblesse, tous ceux qui pouvaient tenir debout participaient aux corvées et aux activités du camp. « *Si pas travailler, pas manger !* » Telle était la devise du surveillant général.

Ils furent, ainsi, victimes « *d'agressions psychologiques découlant d'une doctrine monstrueuse, appliquée par un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique et d'intolérance active* ». Tous les éléments du génocide constituant le crime contre l'humanité furent réunis, tel que le définit la Convention des Nations Unies du 9 décembre 1948 : « *Atteintes graves à l'intégrité physique et mentale du*

groupe ; soumission intentionnelle de celui-ci à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle »... ce qui accrédite la théorie de Guglielme Ferrero : « Quand ils ne se servent pas des armées pour établir la tyrannie, les tyrans détruisent les armées afin de n'être pas détruits par elles ».

Parmi les punitions – identiques dans tous les camps- l'une des plus terribles était le séjour prolongé dans la sinistre « cage à buffles » sous une maison sur pilotis où le prisonnier, attaché à un poteau dans une eau putride sans pouvoir se protéger des piqûres d'insectes, était supplicié jusqu'à la folie et la mort.

Durant l'année de son activité au camp 113, Boudarel reconnut lui-même un taux de mortalité atteignant les 70 %. Sur les 320 prisonniers Français, 278 moururent de mauvais traitements et de torture physique et psychologique. Dans ce cloaque pestilentiel, il avait fait sien « *L'Enfer* » de Dante, première partie de la « *Divine Comédie* » : « *Vous qui entrez ici, abandonnez toute espérance !* »... **(1)**

Lorsqu'ils débarquèrent à Marseille, les survivants, squelettes ambulants ou morts-vivants portés sur civière, furent la cible des jets de boulons, de crachats et d'injures par des dockers communistes de la CGT rendant, de la sorte, vivants ces vers du Capitaine Borelli, Officier de Légion : « *Quant à savoir si tout s'est passé de la sorte, et si vous n'êtes pas restés pour rien là-bas, si vous n'êtes pas morts pour une chose morte, Ô mes pauvres amis, ne me le demandez pas !* »

Inculpé de trahison Georges Boudarel fut condamné à mort par contumace en juin 1953. En 1964, il quittera le Vietnam pour Moscou où il prendra le nom de « Boris », puis Prague où, jusqu'en 1967, il exercera ses talents d'apparatchik communiste dans une filiale du Kominform, la Fédération syndicale Mondiale (FSM).

Après les accords de Genève, ce tortionnaire, bénéficiant de la loi d'amnistie gaulliste du 18 juin 1966 qui stipulait : « *sont amnistiés de plein droit tous crimes et délits commis en liaison avec les évènements consécutifs à l'insurrection vietnamienne, et antérieurement au 1er octobre 1957* », revint en France et fut aussitôt coopté au CNRS par ses amis communistes et syndicalistes de l'Education Nationale pour y préparer une thèse de troisième cycle d'histoire à l'université Paris VII Jussieu. Il devint maître de conférences à Jussieu et ces mêmes communistes et syndicalistes feront ensuite valider ses années « d'expérience » en Indochine pour favoriser sa carrière...

Durant ces années, il fréquenta assidûment les milieux trotskistes, en particulier la ligue d'Alain Krivine et comptera parmi ses amis et « protecteurs » Gisèle Halimi, Suzan Sontag, Marianne Schaub, Laurent Schwartz, Marcel Kahn, Madeleine Rebérioux... tout le gratin de la gauche intellectuelle qui sera à l'origine de la création de la « *Ligue Contre-Révolutionnaire* ».

Le 13 février 1991, lors d'un colloque au Sénat sur le Vietnam auquel Boudarel participait, il fut reconnu et apostrophé par Jean-Jacques Beucler, ancien secrétaire d'État à la Défense et lieutenant en Indochine. Blessé sur la redoutable RC4, il fut fait prisonnier et interné de 1950 à 1954 dans le camp 113. Se plantant devant Boudarel, il l'apostropha en ces termes :

*« Vous êtes un individu qui a trahi son pays pour se mettre volontairement, au service de l'ennemi et qui a spécialement maltraité ses compatriotes sur le plan matériel et sur le plan moral. Puisque vous bénéficiez sans doute d'une amnistie collective, nous ne pouvons pas vous poursuivre en justice mais nous tenons à vous dire publiquement, en mémoire des Morts pour la France en Indochine, que nous éprouvons à votre égard, le plus profond mépris, il faut que l'assistance sache à quel ignoble bonhomme elle a à faire. Vous êtes un criminel de guerre ! **Vous avez du sang sur les mains. Votre présence à***

cette tribune est indécente ! ».

L'affaire fit grand bruit, d'autant plus que Boudarel adopta une attitude provocatrice, affirmant ne rien regretter et allant jusqu'à se moquer publiquement de ses anciennes victimes.

« Je consens que mon frère soit mort ; c'est la loi commune. Ce qui me révolte, c'est l'arrogance de ses assassins » écrivait Christopher Marlowe, dans *« Edouard II »*... Cette révolte, les anciens d'Indo la burent jusqu'à la lie...

D'autres témoignages furent déposés ensuite contre Boudarel qui fit l'objet en 1991 d'une plainte pour crimes contre l'humanité déposée par d'anciens prisonniers français du camp 113. Contre toute attente, articles et pétitions en faveur de Boudarel ne manquèrent pas dans le camp « progressiste » (Jean Lacouture, Pierre Vidal-Naquet qui soutiendra les tueurs du FLN en Algérie...) et la justice rejeta l'accusation de crime contre l'humanité portée par une association d'anciens combattants, au motif que les faits étaient couverts par la loi d'amnistie de 1966.

Suprême dérision : Soutenu par l'ensemble de la gauche intellectuelle, il échappa également à toute sanction dans le cadre universitaire.

A 65 ans, l'ancien commissaire politique du camp 113 put en toute légalité faire valoir ses droits à la retraite. Il mourut paisiblement dans son lit le 26 décembre 2003 à l'âge de 77 ans.

« Et ton nom paraîtra dans la race future, aux plus cruels tyrans, une cruelle injure ! » – (*« Britannicus »* Jean Racine)

José CASTANO